

PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ  
MRC DE MASKINONGÉ

Le Conseil de la municipalité de Maskinongé siège en séance ordinaire, à huis clos, ce lundi 3 mai 2021, à 20h, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, madame la conseillère Carole Dumontier, messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Assiste également à la séance par téléconférence, madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais.

**1- AUTORISATION POUR SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que la région de la Mauricie est en zone rouge ou orange et que dans les régions ayant ce niveau d'alerte, les séances du Conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

105-05-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, avec enregistrement et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.  
Autorisation séance à huis clos, par téléconférence, avec enregistrement

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

106-05-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.  
Ordre du jour

**3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et ne désirent pas apporter de modification ;

107-05-21  
Adoption du  
procès-verbal

**POUR CE MOTIF** : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté, selon sa forme et teneur.

#### **4- APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE**

##### **Approbation des comptes**

Rémunération des élus	3 827.44 \$	8829 à 8834
Rémunération des employés	15 554.02 \$	8824 à 8828 & 8835 à 8852
Rémunération des pompiers	4 645.40 \$	8853 à 8866
Bell Canada	211.93 \$	16646
L'Union-Vie	2 408.57 \$	16647
Transport adapté du comté de Maskinongé	6 999.00 \$	16648
Hydro-Québec	983.69 \$	16649
Visa Desjardins	224.00 \$	16650
M. Pierre Lincourt	75.00 \$	16651
Bell mobilité cellulaires	54.00 \$	16652
Energir	381.85 \$	16653
Petite caisse	26.80 \$	16654
Bell Canada	211.58 \$	16655
Hydro-Québec	1 103.22 \$	16656
Hydro-Québec	2 927.82 \$	16657
Revenu Québec	10 785.90 \$	16658
Receveur général du Canada	3 984.85 \$	16659
Desjardins sécurité financière	2 891.84 \$	16660
Association des directeurs municipaux	544.98 \$	16661
Alide Bergeron & fils Ltée	781.84 \$	16662
Aréo-Feu Ltée	1 730.01 \$	16663
M. Pierre-Paul Cournoyer	40.00 \$	16664
CRSBP du Centre-du-Québec	74.73 \$	16665
Déneigement 3R	6 327.94 \$	16666
EBI Environnement inc.	13 524.30 \$	16667
Emco Corporation	635.80 \$	16668
Les Entreprises Maskinongé inc.	2 650.17 \$	16669
Fonds d'information sur le Territoire	50.00 \$	16670
I. Gagnon & fils inc.	708.59 \$	16671
Garage N. Brouillard inc.	768.93 \$	16672 & 16673
Groupe CLR	116.18 \$	16674
Groupe A&A Trois-Rivières	69.88 \$	16675
Imprimerie Giguère Ltée	317.56 \$	16676
Info Page	66.51 \$	16677
M. Gilles Lajoie	40.00 \$	16678
Location C.D.A. inc.	72.43 \$	16679

M. René Morin	40.00 \$	16680
9397-9466 Québec inc.	220.00 \$	16681
Le Nouvelliste (CN2I)	920.95 \$	16682
Laurentide Re/Sources inc.	60.70 \$	16683
Postes Canada	146.85 \$	16684
René Arseneault, lettreur	40.00 \$	16685
Librairie Renaud-Bray inc.	997.63 \$	16686
SNC-Lavalin GEM inc.	503.02 \$	16687
SPI Santé Sécurité	437.49 \$	16688
Ville de Louiseville	543.38 \$	16689
<b>Total :</b>	<b>89 726.78 \$</b>	

108-05-21  
Approbation  
des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **QUE** les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.

**Approbation du rapport budgétaire**

Les membres du Conseil ont tous reçu photocopie du rapport budgétaire, en date du 1<sup>er</sup> au 30 avril de la municipalité de Maskinongé et madame la secrétaire fait lecture dudit rapport. Les revenus de fonctionnement sont de l'ordre de 1 971 578,80\$ sur un budget de 2 271 213,00\$, avec des taxes et mutations à recevoir de 900 654,08\$. Les charges de fonctionnement et la conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement et affectations) sont de l'ordre de 709 018,61\$ sur un budget de 2 271 213,00\$. Les revenus d'investissement sont de l'ordre de 0,00\$ sur un budget de 781 960,00\$. La conciliation à des fins fiscales (immobilisations et affectations) est de l'ordre de 7 196,06\$ sur un budget de 781 960,00\$.

109-05-21  
Approbation  
du rapport  
budgétaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **QUE** le rapport budgétaire de la municipalité de Maskinongé soit accepté tel que présenté par madame la secrétaire.

**5- 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT # 188-2021 : HUITIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #129-2017**

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du 1<sup>er</sup> Projet de règlement #188-2021 : Huitième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire fait la lecture dudit projet de règlement.

**Le projet de règlement suivant est adopté :**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

**1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT #188-2021**

**Huitième amendement modifiant le Règlement de zonage numéro 129-2017**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi ;

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'objet de la modification est susceptible d'approbation référendaire;

110-05-21

8<sup>e</sup> amendement  
au Règlement  
de zonage  
#129-2017

**EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**adopter le 1<sup>er</sup> Projet de règlement numéro 188-2021 intitulé : *Huitième amendement modifiant le règlement de zonage #129-2017.*

Le présent projet de règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

**Article 1 :    Préambule**

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 :    Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet d'augmenter à 11 le nombre maximum de logements résidentiels permis dans la zone 115-CR.

**Article 3 :    Grilles de spécifications 115-CR**

La grille de spécification de la zone 115-CR, sur laquelle il est inscrit 11 comme nombre maximum de logements dans la *Classe Résidentielle*, fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**Article 4 :    Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**FAIT ET ADOPTÉ** à la municipalité de Maskinongé, ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2021.

\_\_\_\_\_  
Roger Michaud, maire

\_\_\_\_\_  
France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : Adoption du 1 <sup>er</sup> projet : 3 mai 2021 Avis public : Consultation publique : Adoption du 2 <sup>e</sup> projet : Avis public : Adoption du règlement : Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :
--

**6- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #189-2021  
AMENDANT LE RÈGLEMENT #163-2019 SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE**

111-05-21

Avis de motion  
et dépôt de  
projet –  
amendement  
au Règlement  
sur la gestion  
contractuelle

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carole Dumontier qu'à une prochaine séance du Conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement amendant le Règlement #163-2019 sur la gestion contractuelle afin d'inclure des mesures favorisant les biens et les services québécois, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021.

Le projet de règlement #189-2021, intitulé Amendement au Règlement #163-2019 sur la gestion contractuelle, est déposé par madame la conseillère Carole Dumontier.

**7- SOUMISSIONS – ASPHALTAGE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** cinq soumissionnaires ont déposé leur formulaire de soumission pour les travaux de réfection de pavage des parties des rangs de la Rivière Sud-est et du Petit-Bois, soit conformément au devis et pour un tonnage approximatif total de 1275 tonnes (765 tonnes de ESG-10 et 510 tonnes de EC-10) :

1. Construction et Pavage Portneuf inc. : 157 203,53 \$ taxes incluses ;
2. Excavation Normand Majeau inc. : 198 185,11 \$ taxes incluses ;
3. Maskimo Construction inc. : 164 477,49 \$ taxes incluses ;
4. Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Qc) : 201 638,84 \$ taxes incluses ;
5. Construction et Pavage Boisvert inc. : 171 513,96 \$ taxes incluses ;

112-05-21

Contrat  
asphalte 2021

**POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité :

**D'**octroyer le contrat à Construction et Pavage Portneuf inc. au coût total de 157 203,53 \$, taxes incluses pour une estimation des quantités à 1275 tonnes (765 tonnes de ESG-10 et 510 tonnes de EC-10) , pour les travaux de pavage des parties des rangs de la Rivière Sud-Est et du Petit-Bois, soumission la plus basse et conforme, et ce, en rappelant que lesdits travaux devront être faits conformément au devis ;

**D'**autoriser l'inspecteur municipal à retenir les services d'un laboratoire s'il le juge nécessaire, afin d'effectuer des prélèvements d'asphalte pour la conformité des matériaux au devis.

**8- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - PROPRIÉTÉ DU 167 PIED-DE-LA-CÔTE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Clotilde Pouliot, propriétaire du lot 4 825 490 du cadastre du Québec, situé sur la route du Pied-de-la-Côte à Maskinongé, demande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture des parcelles du lot 4 825 490 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale en vigueur à ce jour ;

113-05-21

Demande  
CPTAQ –  
propriété du  
167 PDLC

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**appuyer madame Clotilde Pouliot auprès de la CPTAQ dans sa demande pour utiliser à des fins autres que l'agriculture des parcelles du lot 4 825 490.

**9- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – PROPRIÉTÉ DU 22 RUE DES BÂTISSEURS**

Une demande de dérogation mineure a été formulée par madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtisseurs et portant le numéro de lot 5 949 285 du cadastre du Québec, à Maskinongé, demandant l'autorisation d'augmenter la hauteur d'un mètre à deux mètres pour l'installation d'une clôture à l'arrière de leur propriété, afin d'éviter que leur chien saute par-dessus.

Monsieur le conseiller Jacques Damphousse explique brièvement le dossier et mentionne que le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande.

**CONSIDÉRANT QUE** madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtisseurs et portant le numéro de lot 5 949 285 du

cadastre du Québec, à Maskinongé, demandent l'autorisation d'augmenter la hauteur d'un mètre à deux mètres pour l'installation d'une clôture à l'arrière de leur propriété, afin d'éviter que leur chien saute par-dessus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme *recommande à l'unanimité d'accepter ladite demande, en autant que les propriétaires respectent les deux mètres de marge entre la limite du terrain et la clôture (côté de la rue des Cerisiers) et qu'il serait souhaitable de bien identifier les bornes avant du côté des Cerisiers, et ce, pour les raisons suivantes :*

- *L'emplacement du terrain est situé sur un coin de rue (des Bâtisseurs et des Cerisiers) et comporte deux marges avant;*
- *Ce projet ne dérange aucun voisin et ne nuit pas à la visibilité des automobilistes;*

114-05-21

Dérogation  
mineure  
22 rue des  
Bâtisseurs

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**accepter la demande de dérogation mineure de madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtisseurs et portant le numéro de lot 5 949 285 du cadastre du Québec, à Maskinongé, soit d'autoriser l'augmentation de la hauteur d'un mètre à deux mètres pour l'installation d'une clôture à l'arrière de leur propriété, afin d'éviter que leur chien saute par-dessus.

#### **10- DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 162 RUE SAINT-LAURENT OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Jacques Duhaime, propriétaire du 162, rue Saint-Laurent Ouest demande au Conseil municipal l'autorisation de brancher son drain pluvial qu'il doit remplacer, au réseau pluvial de rue de la Municipalité;

115-05-21

Demande du  
propriétaire du  
162 St-Laurent  
Ouest

**POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**accepter la demande de monsieur Jean-Jacques Duhaime, propriétaire du 162, rue Saint-Laurent Ouest, soit de brancher son nouveau drain pluvial au réseau pluvial de rue de la Municipalité, selon les conditions suivantes :

- L'installation devra être munie d'un clapet antiretour;
- Il n'y aura aucune excavation de la route ni aucun creusage ne sera fait dans l'emprise du chemin;
- Les travaux relatifs au branchement dans le pluvial de rue de la Municipalité seront faits sous la surveillance des employés municipaux, qui devront être avisés 48 heures à l'avance;
- Tous les frais relatifs audits travaux sont à la charge du propriétaire du 162, rue Saint-Laurent Ouest.

#### **11- ÉTATS FINANCIERS 2020 – PRÉSENTÉS PAR L'AUDITEUR EXTERNE**

Ce point d'ordre du jour a été traité après le point 24- *Divers*, puisque madame Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA, et monsieur Carl Gagnon, CPA auditeur n'étaient pas arrivés.

## **12-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MTQ- ATTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ce point d'ordre du jour a été traité après le point 11- *États financiers 2020 – présentés par l'auditeur externe* qui a été déplacé après le point 24- *Divers*, puisque madame Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA, et monsieur Carl Gagnon, CPA auditeur n'étaient pas arrivés.

## **13- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

- 116-05-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité
- Dépenses -  
Service de la  
bibliothèque
- D'**autoriser les dépenses suivantes pour le Service de la bibliothèque municipale :
- Achat de jeux au montant d'environ 250,00\$ ;
  - Lavage des vitres au coût d'environ 75,00\$ plus taxes.

## **14- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE**

- 117-05-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité
- Dépenses -  
Service  
incendie
- D'**autoriser les dépenses suivantes pour le Service incendie de la Municipalité :
- Achat de lumières au montant d'environ 1000,00\$, qui sera pris dans le budget réservé pour le cylindre d'air que le Service n'achètera pas ;
  - Le salaire de 3 ou 4 pompiers qui participeront à la journée Sécurijour de Maskinongé, le 7 mai prochain, soit une journée de sensibilisation sur la sécurité à la ferme, des discussions sur la prévention avec la présence des policiers et des pompiers, pour les élèves de nos écoles primaires, qui se tiendra au Centre communautaire, à l'extérieur.

## **15- CORRESPONDANCE**

### **Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence**

**9-1-1 du Québec** : Versement de 775,09\$ à Groupe CLR pour février 2021.

**Énergir** : Remboursement de 3 946,65\$, ristourne de l'entente avec l'UMQ.

**Fédération québécoise des municipalités** : Copie courriel élus.

- 1) Infolettre actualités FQM # 13-14-15.
- 2) Bonification de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale.
- 3) Plan d'aide financière Air Canada – Les régions du Québec sont-elles oubliées?
- 4) Invitation à adopter la Charte pour la protection de l'enfant.
- 5) Infolettre spéciale : À moins d'une dégradation, les camps de jours autorisés.
- 6) Présentation de notre mémoire du Projet de loi 49 en commission parlementaire.
- 7) Priorité à la valorisation du rôle de l'élue municipal-e.
- 8) 4<sup>e</sup> Forum des communautés forestières.
- 9) Webinaire : Outiller les municipalités pour encadrer les milieux récréatifs.

**Finances Québec** : 2<sup>e</sup> versement de la subvention Covid-19 de 36 527,00\$.

**Fondation québécoise du cancer** : Sollicitation financière campagne 2021.

**Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants** : Certificat « Municipalité amie des aînés ». Copie courriel élus.

**Messieurs Charles Béland, Claude et Roger Vallières** : Demande au Service de l'intégrité du cadastre de corriger la situation de l'Île-aux-Grues. Copie courriel élus.

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** : Le Ministère travaille à corriger l'absence de crédit agricole sur certains comptes de taxes 2021.

**Ministère de la Sécurité publique** :

- 1) Semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai 2021.
- 2) Préparation aux feux de forêt 2021.

**Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports** : Aide financière de 10 656,00\$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** : Salutation aux employés municipaux pour le bon travail durant la COVID-19. Copie à Patrice, Sylvie, Pascale.

**Morrisette fer et métaux** : Vente d'aluminium ferreuse de 225,00\$.

**MRC de Maskinongé** :

- 1) Règlement 276-20 modifiant la limite du périmètre urbain de Charette.
- 2) Règlement 279-21 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC.

**Revue** : – Publiquip – Source – AQAIRS – Agricole Idéal – Viabitude – InfraStructure – Paysages – Constructo – Mini-Scribe –

118-05-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité  
Approbation de la correspondance **D'**approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.  
**16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**17- PAUSE**

**18- ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE POUR LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption par le Conseil municipal de la résolution #69-03-21, acceptant le projet d'Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, quelques modifications ont été apportées à ladite entente;

**CONSIDÉRANT** le nouveau projet d'Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, soumis par la MRC de Maskinongé, version datée du 1<sup>er</sup> avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et la trouvent recevable ;

119-05-21 **POUR CES MOTIFS** : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :

Entente pinces de désincarcération **D'**annuler la résolution #69-03-21 du Conseil municipal de Maskinongé pour la remplacer par la présente résolution;

**D'**accepter le projet d'Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération, tel que soumis par la MRC de Maskinongé, version datée du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**D'**autoriser monsieur Roger Michaud, maire et madame France Gervais, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

**19- OFFRE D'ACHAT POUR LE RÉSERVOIR VIDE DE DIÉSEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule offre d'achat pour le réservoir de diésel qui a été démantelé à la station de pompage de l'eau potable, soit l'offre de monsieur Jérémy Bélair au montant de 100,00\$;

120-05-21

Offre d'achat réservoir diésel démantelé à la station de pompage de l'eau potable

**POUR CE MOTIF :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser la vente du vieux réservoir de diésel qui a été démantelé à la station de pompage de l'eau potable, à monsieur Jérémy Bélair, au montant de 100,00\$.

### **20-SOUMISSIONS – LIGNAGE DES ROUTES**

**CONSIDÉRANT** les soumissions suivantes pour le lignage de la totalité de nos rues, soit environ 50 km pour l'ensemble de la Municipalité :

- Marquage Traçage Québec 224,00\$ du km plus taxes ;
- Lignco 319,00\$ du km plus taxes ;

121-05-21

Lignage des rues de la Municipalité au complet

**POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**accepter la soumission de Marquage Traçage Québec, pour le lignage de la totalité de nos rues, soit environ 50 km pour l'ensemble de la Municipalité, selon les normes du MTQ, au coût de 224,00\$ du km plus taxes.

### **21- RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

#### **Premièrement : Délégation à la MRC de Maskinongé**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Maskinongé offre à son personnel une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie*, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et monsieur Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

122-05-21

Renouvellement assurance collective des employés – délégation à la MRC

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Maskinongé délègue à la MRC de Maskinongé son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

**Deuxièmement : Mandat de gestion du programme du regroupement régional d'assurance collective**

**CONSIDÉRANT** que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de La Mauricie* depuis 2016 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Maskinongé adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

**CONSIDÉRANT** que le cabinet ASQ Consultants a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

123-05-21

Renouvellement assurance collective des employés – mandat à ASQ Consultants

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** le conseil de la municipalité de Maskinongé confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

**22- FLEURS POUR LA MUNICIPALITÉ**

124-05-21

Achats de fleurs pour la Municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité :  
**D'**autoriser l'achat de fleurs, de paillis et de terre pour l'aménagement extérieur du bureau municipal, de l'identification au boulevard Ouest et des différents parcs municipaux, selon le budget établi.

**23- LETTRE CIRCULAIRE**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'informer les citoyens des différents éléments du printemps ;

125-05-21

Lettre circulaire mai 2021

**POUR CE MOTIF**: Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'**autoriser l'envoi d'une lettre circulaire à toutes les adresses civiques de la Municipalité, incluant les frais inhérents.

**24- DIVERS**

a) **Bâtiments modulaires au Centre communautaire pendant la construction du Lab-École**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy demande à la Municipalité un permis de construction pour installer des bâtiments modulaires dans la cour du Centre communautaire, tel qu'illustré sur l'extrait de plan joint à la présente résolution, afin de loger les élèves durant la construction de la nouvelle école;

**CONSIDÉRANT QUE** cette installation est temporaire, soit le temps de la

- 126-05-21  
Autorisation de bâtiments modulaires au Centre communautaire
- construction de la nouvelle école;
- POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**autoriser, exceptionnellement, l'installation de bâtiments modulaires dans la cour du Centre communautaire pour la période de construction de la nouvelle école, afin d'y relocaliser les élèves.
- b) **Nettoyage d'un fossé au rang de la Rivière Sud-Ouest – demande d'un citoyen**
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Florent Adam demande le nettoyage d'un fossé sur sa propriété dont le ponceau est bouché à plus de la moitié et dans lequel égouttent plusieurs terrains privés et une partie du rang de la Rivière Sud-Ouest, puisqu'une seule sortie pour écouler l'eau a été réalisée par le ministère des Transports à l'époque;
- 127-05-21  
Nettoyage d'un fossé à Rivière S-O
- POUR CE MOTIF :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**autoriser les travaux de nettoyage dudit fossé au rang de la Rivière Sud-Ouest pour environ 2 heures de pelle, plus le transport, et ce, si monsieur Florent Adam s'occupe de couper les branches.
- c) **Avis aux propriétaires des édifices à logements sur la rue des Bâtisseurs pour l'utilisation du terrain de la Municipalité derrière leur propriété par leurs locataires**
- CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, diverses installations (piscine, trampoline, bac à jardinage, palettes de bois, table à pique-nique, etc.) se sont retrouvées sur le terrain de la Municipalité, soit dans la zone tampon derrière les édifices à logements de la rue des Bâtisseurs ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a dû assumer de bons frais pour faire enlever les biens se trouvant sur le terrain de la Municipalité, puisqu'une locataire ne voulait pas collaborer et certaines de ses installations ne rencontraient pas les normes de sécurité et constituaient un danger réel pour autrui;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal ne veut pas revivre la même situation cette année;
- 128-05-21  
Avis aux proprio des édifices à logements sur la rue des Bâtisseurs
- POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité :
- DE** transmettre un avis à chaque propriétaire des édifices à logements de la rue des Bâtisseurs, à l'effet qu'ils avisent leurs locataires qu'aucune installation (piscine, trampoline, bac à jardinage, palettes de bois, table à pique-nique, etc.) n'est autorisée sur le terrain de la Municipalité qui est situé à l'arrière des édifices à logements;
- DE** préciser aux propriétaires des édifices à logements de la rue des Bâtisseurs que la Municipalité prendra des mesures drastiques si cet avis n'est pas respecté, en installant une clôture pour limiter l'accès au terrain et en interdisant d'y mettre la neige l'hiver.
- d) **Gala reconnaissance de l'Escale 2020-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les directeurs de l'école secondaire l'Escale de Louiseville demandent un appui financier à la municipalité de Maskinongé afin de pouvoir récompenser certains de leurs élèves lors du Gala reconnaissance de l'Escale 2020-2021, qui sera un gala virtuel à cause de la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent récompenser, cette année également, l'effort des jeunes finissants diplômés ou en voie de l'être, de l'école secondaire l'Escale provenant de notre Municipalité ;

129-05-21  
Bourses aux  
diplômés de  
l'Escale

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Dampousse et résolu à l'unanimité **DE** verser la somme 80,00\$ à chaque étudiant finissant diplômé 2020-2021 ou en voie de l'être, de l'école secondaire l'Escale, provenant de la municipalité de Maskinongé, sous forme de bourse, lors du Gala de l'excellence 2020-2021.

#### **11- ÉTATS FINANCIERS 2020 – PRÉSENTÉS PAR L'AUDITEUR EXTERNE**

Une copie sommaire du rapport financier 2020 a été remise à tous les membres du Conseil. Madame Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA, et monsieur Carl Gagnon, CPA auditeur, présentent le rapport financier 2020, en donnant les explications et répondent aux questions.

130-05-21  
Dépôt du  
rapport  
financier  
2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'**accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice 2020 tel que présenté par madame Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA, et monsieur Carl Gagnon, CPA auditeur.

#### **12-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MTQ- ATTESTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** le détail des frais encourus admissibles de l'année 2020, au volet de l'entretien du réseau local du Programme d'aide à la voirie locale du MTQ, tel que présenté par madame la directrice générale, soit par la page S51-4 des états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales demande au Conseil municipal d'attester la véracité de ces frais;

131-05-21  
Programme  
d'aide voirie  
locale du  
MTQ

**POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus admissibles au *Volet entretien du réseau local* (ERL) et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2, le tout tel que présenté sur la page S51-4 des états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

#### **25- DEMANDES DE LA TABLE**

**Madame la conseillère Carole Dumontier** souhaite la bienvenue à madame Mégane Milette et monsieur Martin Plamondon, les deux agents de développement en loisirs qui ont été embauchés comme ressources en loisirs et qui seront partagés entre cinq municipalités, dont la nôtre.

**Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse** souhaite bonne fête à madame Carole

Dumontier et monsieur René Plante qui célébreront leur anniversaire en mai.

**Monsieur le maire Roger Michaud** demande aux citoyens de bien remplir le questionnaire de recensement Canada qu'ils recevront par la poste et invite les citoyens à se faire vacciner afin de se sortir de cette pandémie.

**26- DEMANDES DE LA SALLE**

Aucune demande.

**27- LEVÉE DE LA SÉANCE**

132-05-21

Levée de la  
séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 21h31.

\_\_\_\_\_  
Roger Michaud, maire

\_\_\_\_\_  
France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.